

Une structure de qualité qui favorise l'accès de tous au droit et à la Justice Ayant récemment visité la maison de la Justice et du Droit d'Orléans-la-Source (située au Centre 2002), je tiens à souligner l'excellence de cette structure. Ouverte en avril 2000 à la suite de la signature, en 1999 d'une convention signée notamment par le président du Tribunal de Grande Instance d'Orléans, le procureur de la République et le maire d'Orléans, la Maison de la Justice et du Droit de la Source – l'une des 109 existant en France – peut se prévaloir de six années d'expérience.

Cela permet de faire un bilan. Celui-ci est très positif. En effet, ce sont près de 7000 personnes habitant dans le Loiret qui ont eu recours en 2005 à cette Maison de la Justice et du Droit. Cette structure (qui est animée par une greffière et fonctionne avec des moyens très raisonnables) permet à tous les habitants d'être reçus par un conciliateur, le délégué du Médiateur de la République, l'Association d'Aide aux Victimes (l'AVEM), l'association « Lien social et médiation », par des avocats (consultations gratuites en fonction des ressources), par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes (CIDFF), par le Conseil Départemental d'Accès au Droit ou par des associations donnant des informations sur le Droit de la Consommation.

Cette Maison de la Justice et du Droit accueille également le délégué du procureur de la République, la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

Au total, cette Maison de la Justice et du Droit permet, comme l'écrivent ses promoteurs, « à l'institution judiciaire d'être plus proche, plus accessible, plus rapide et plus compréhensible ». J'ajoute qu'en favorisant l'information, la conciliation et la médiation, la Maison de la Justice et du Droit permet d'éviter bien souvent des procès inutiles et coûteux.

La Maison de la Justice et du Droit est une institution dont on parle peu. Pourtant, elle rend de réels services. Elle rapproche considérablement la Justice des citoyens. Elle est facilement accessible. Il fut très positif de la créer. Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer !

Thème : Textes sur Orléans